



Sécurité

des goals mobiles

Principes de sécurité (goals et goals mobiles)

1. Un goal est-il un équipement d'aire de jeu ?

Les goals n'entrent dans le champ d'application de l'**AR du 28 mars 2001** (concernant l'exploitation des aires de jeux) que s'ils sont "... destinés à l'amusement ou à la détente, conçus pour ou manifestement destinés à être utilisés par des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de dix-huit ans, ...".

Les goals répondant à ces principes et qui sont installés sur une aire de jeu sont donc soumis à l'analyse de risques prévue dans cet AR. Celle-ci déterminera que les goals devraient idéalement être fixés à demeure (sauf nécessité impérieuse). La stabilité en sera vérifiée régulièrement.

Néanmoins, un goal se trouvant à proximité d'une aire de jeu peut être exclu du champ d'application de l'AR s'il est séparé nettement de celle-ci (par clôture, par exemple) ou s'il n'est utilisé qu'à des fins sportives, ce qui postule l'application des règles codifiées de la discipline choisie et, assez souvent, la présence d'un encadrement (arbitre, ...).

Dans tous les cas, le **principe de "précaution"** est d'application et devra interpeller tout exploitant quel qu'il soit (club de football, de handball, directeur d'école, administration communale, ...) afin de rendre ces équipements "sûrs".

2. La stabilité des goals : 2 aspects

□ La stabilité des goals lors de leur utilisation et leur stockage

Le Ministère des Affaires Economiques (Service Sécurité des Produits) a édité dernièrement un guide de sécurité intitulé "Buts de football mobiles" qui traite de ce sujet et donne des solutions pratiques pour les stabiliser à leurs emplacements d'utilisation ou de rangement (voir annexe 3).

□ Et "quid" lors de leur manipulation ?

Sur des terrains polyvalents, les goals sont susceptibles d'être déplacés. Or, rien n'est prévu pour garantir la sécurité de ces opérations alors que ces engins peuvent être très instables, en tout cas chaque fois que l'essentiel de leur poids réside dans le cadre (face avant). Dans de tels cas, le basculement peut aisément intervenir dès que le goal n'est plus fixé au sol, à l'arrière.

3. Quelques conseils

3.1. Acheter léger

En cas d'achat dans le commerce, on visera à la fois à la solidité et à la légèreté de l'ensemble. Une manutention de ces types de goals à quatre ou six personnes - le goal étant tenu à plat et sans contact avec le sol, donc - peut bien évidemment se recommander. A nouveau, c'est une question de philosophie ou de situation concrète : achat à l'extérieur ou goal fait "maison".

La manutention d'un objet pondéreux et/ou de grandes dimensions étant toujours une opération à risque, il s'indique :

- d'assurer une bonne coordination des mouvements d'ensemble, l'inconséquence de l'un pouvant entraîner les autres ;
- d'appliquer des principes de manutention responsables dont l'essentiel se décrit comme suit :
 - se tenir le plus près possible de la charge,
 - garder le dos droit,
 - plier les jambes,
 - garder la charge contre le corps,
 - maintenir les bras tendus.

3.2. Utilisation en salle : goals repliables ?

En cas d'utilisation en salle, une des solutions attrayantes est l'emploi de buts fixés aux murs et repliables contre ceux-ci.

3.3. Goals faits "maison"

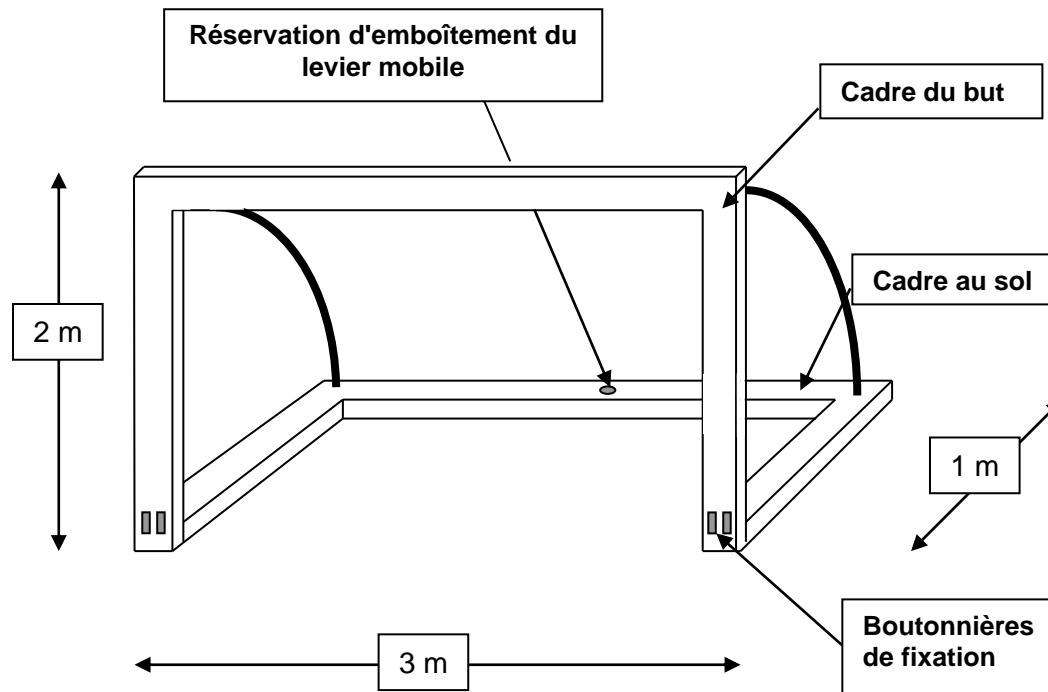
Même s'il est souvent plus pratique d'acquérir des goals fabriqués en usine, il arrive en effet que certaines écoles (techniques, par exemple) ou associations (de parents, par exemple) prennent l'initiative de construire elles-mêmes des buts de football utilisables par les élèves. Dans ce cas, on a affaire à des constructions plutôt atypiques, assez éloignées des buts acquis dans le commerce et qui peuvent ressembler aux engins décrits dans la fiche annexée. Celle-ci ne vise cependant pas à définir le goal idéal, à décrire dans un cahier des charges par exemple.

En cas de conception "maison", on sera attentif aux points suivants :

- prévoir un but dont la base (cadre au sol) est aussi large que possible (par exemple, chaque fois que l'on n'est pas obligé de respecter strictement les dimensions standardisées fixées par les règles sportives) ;
- utiliser des matériaux lourds pour le cadre au sol (acier lesté, p.ex.) ;
- utiliser des matériaux légers pour les parties non en contact avec le sol (superstructure) tels que aluminium ou profilés légers en acier ;
- n'utiliser que des matériaux arrondis, sans angle vif. Ne pas hésiter à adoucir les contacts par des renforts (manchons) en mousse ou autre matériau absorbant ;
- prévoir un système pratique permettant des déplacements aisés et sûrs (p.ex., annexe 2) ;
- **prévoir des systèmes d'ancrage et de fixation à tous les emplacements d'utilisation.** Pour les installations en salle, des boîtiers de fixation peuvent être "noyés" (inclus) dans le sol.

La fiche en question propose également, de façon tout à fait optionnelle, une technique visant à déplacer le goal par roulage. Un set de roues pourrait en effet être adapté à la structure du goal selon diverses modalités, par exemple - pour ceux que cela inspire - de la manière indiquée ci-après. Répétons qu'il ne s'agit que d'une possibilité parmi d'autres, essentiellement destinée aux goals faits "maison". On sera, en toute hypothèse, très attentif à la dimension et à la conception des roues en cas d'utilisation sur terrain gras ou "mou" (boue, par exemple).

Fiche technique : goals mobiles (mini foot, handball)



Solutions proposées pour les cadres :

- Profilé en "U" de 80 x 40 x 3 mm pour le cadre du but (3,6 kg/m soit 25.2 kg).
- Tube rectangulaires soudés de 80 x 50 x 4 mm pour le cadre au sol (8 kg/m soit 40kg).

Solution proposée afin de permettre le déplacement du goal :

Annexe 1 : Accessoire s'adaptant aux montants du goal (via les broches qui se fixent dans des boutonnières) et qui permet de soulever le goal au niveau de chacun de ses montants à l'aide du bras de levier.

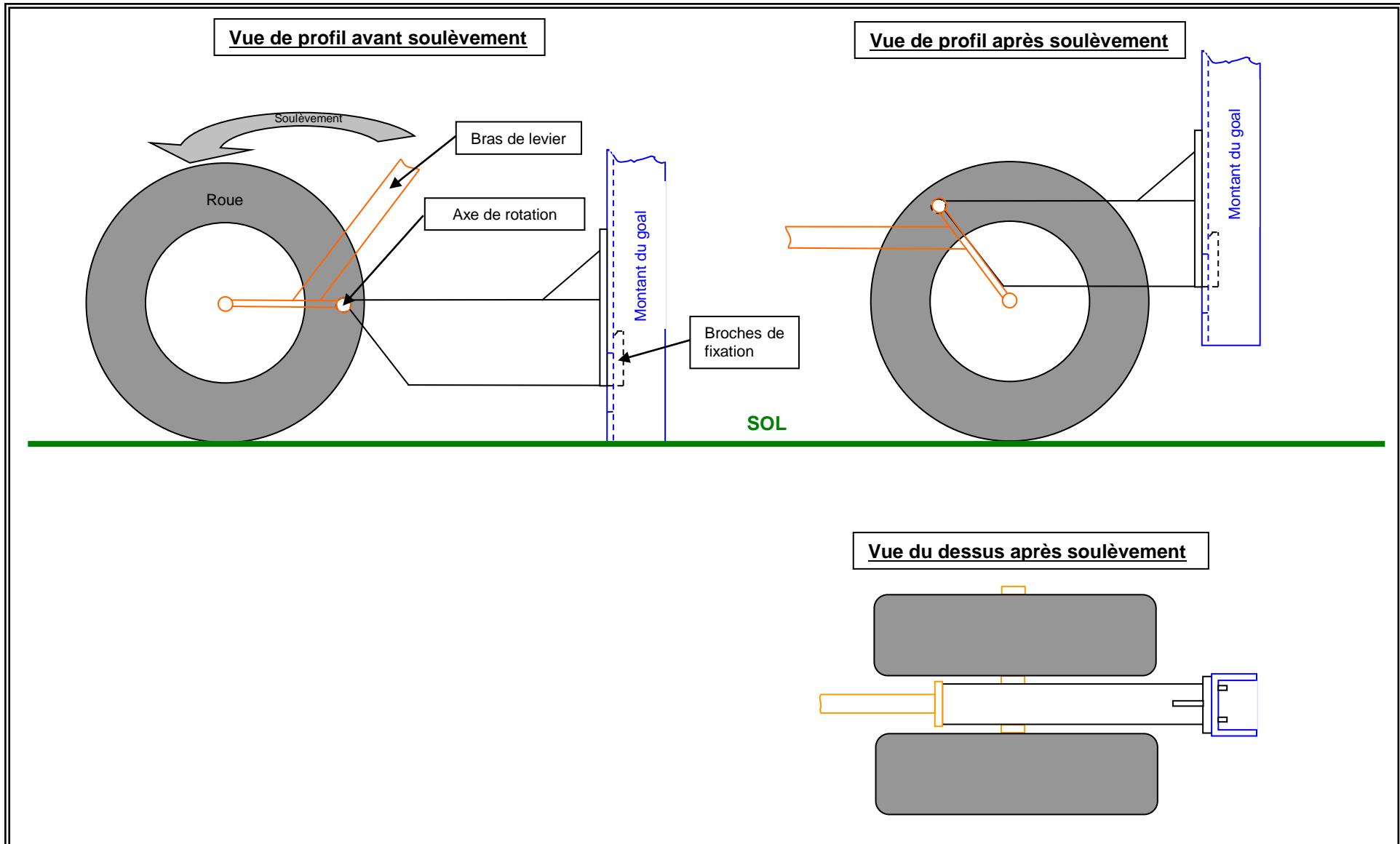
Remarque : Le diamètre et la largeur des roues doivent être adaptés à l'aire sur laquelle le goal doit se déplacer (gazon, tarmac, ...).

Annexe 2 : Levier mobile s'adaptant au cadre de sol (via la broche qui s'emboîte dans la réservation) et permettant de guider le goal.

Solutions permettant de stabiliser le goal à ses emplacements d'utilisation :

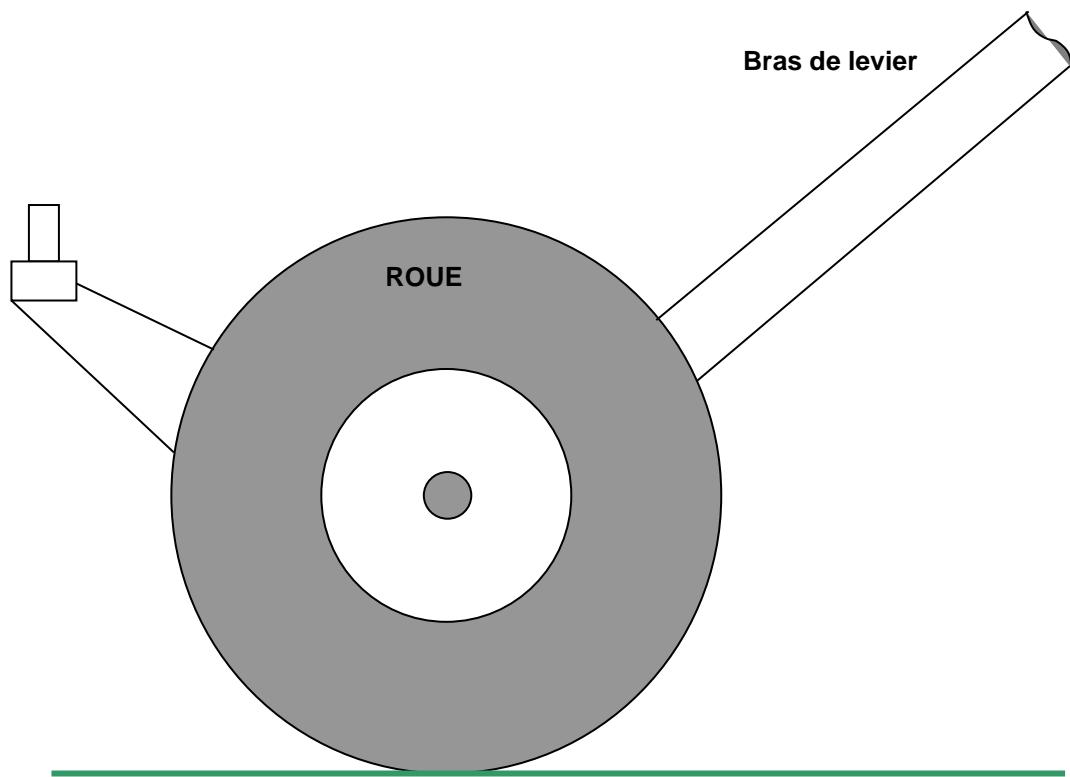
Voir Annexe 3 : Guide de sécurité du Ministère des Affaires Economiques.

Annexe 1 : Dispositif se positionnant aux bas des montants du goal



ANNEXE 2 : Dispositif s'emboîtant dans la barre longitudinale du cadre au sol

VUE DE PROFIL



VUE DU DESSUS

